

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 27 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 14 DECEMBRE 2016

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, FORESTIER Arnaud, JOLY Lionel.

Absents excusés : CRINQUAND Mickaël, MAIRE Corinne

Absente : THIEVENT Claudine

Secrétaire de séance : CHARLES Valérie

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

3) Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol : convention et délégation de signature

4) Budget assainissement : Décision Budgétaire Modificative N°1

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2017
- 2) Vente de bois
- 3) Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol : convention et délégation de signature
- 4) Budget assainissement : Décision Budgétaire Modificative N°1
- 5) Questions diverses

1) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2017

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2017, le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2016), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2) Vente de bois

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de vendre au plus offrant et par soumission cachetée les houppiers des parcelles 25 et 26. Le volume de bois estimé est de 55 stères, il s'agit principalement de chêne. Les personnes intéressées doivent déposer leur offre en mairie avant le vendredi 6 janvier 2017 à 17 heures. Le prix de retrait minimum est fixé à 5 € le stère. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mickaël CRINQUAND au 06.77.30.34.76. Le bois devra être stéré impérativement pour le 15 avril (idem affouages).

3) Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol : convention et délégation de signature

Les membres de la commission « aménagement/planification » de l'actuelle communauté de communes d'Arbois, organisée dans le cadre de la fusion intercommunale, se sont saisis de la question de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme. En effet, la DDT, à compter du 1^{er} janvier 2017, n'instruira plus nos demandes d'autorisation d'urbanisme.

La communauté de communes de Poligny déjà impactée depuis juillet 2015 par cette législation, a mis en place avec celle de Champagnole un service ADS (Application du Droit des Sols) commun, porté par la Communauté de Communes de Champagnole. Les élus de celle-ci ayant validé la possibilité que les communes de la Communauté de Commune d'Arbois accèdent à ces prestations de service.

Ainsi, la Communauté de Commune de Champagnole nous propose de signer une convention et de prendre un arrêté de délégation de signature relative au service ADS.

Le coût de ce service instructeur mutualisé sera réparti chaque année entre les utilisateurs au réel en fonction du nombre d'habitants. Il sera au maximum de 4,50 € par habitant pour l'année 2017.

Les demandes d'urbanisme (PC DP et CU...) continueront à être reçues en mairie comme actuellement.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention et à prendre cet arrêté.

4) Budget assainissement : Décision Budgétaire Modificative N°1

Afin de pouvoir virer une partie de l'excédent du budget assainissement vers le budget de la commune, le conseil accepte à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement : article 023 : virement à la section d'investissement : - 5 000 €

Dépenses de fonctionnement : article 672 : reversement de l'excédent à la collectivité : + 5 000 €

Dépenses d'investissement : article 2158 : Autres installations, matériels et outillage techniques : - 5 000 €

Recettes d'investissement : article 021 : Virement section de fonctionnement : - 5 000 €

5) Questions diverses

* La commune de Buvilly nous **autorise à déneiger la voie communale entre Pupillin et Buvilly** suivant l'accord des années précédentes.

* Le conseil municipal demande aux enfants qui prennent le bus de **respecter le matériel de l'abri bus en particulier le plexiglas** installé à la fenêtre à la demande des parents.

INFORMATIONS

* Le raccordement électrique des éoliennes de Chamole devra être réalisé avant le novembre 2017 pour une mise en route avant le 21 décembre 2017.

* **Inscription sur la liste électorale de 2017** : Les personnes qui souhaitent se faire inscrire sur la liste électorale de Pupillin doivent le faire en Mairie avant le 31 décembre 2016. Les inscriptions prendront effet le 1^{er} mars 2017.

* La compagnie du pudding Théâtre invite la population à fêter le Solstice d'hiver le **mercredi 21 décembre de 18 heures à 21 heures, à Saint Cyr Montmalin au lieu dit « Le désert »**. Il y aura du Théâtre, du feu, des soupes à déguster (apportez votre bol), un cochon à la broche et de la musique avec le groupe « Les Play Mobiles ». La fête aura lieu en plein air, il est conseillé de s'habiller chaudement.

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE

LA MUNICIPALITE VOUS CONVIE

MERCREDI 11 JANVIER 2017 à 18H30



A LA SALLE POLYVALENTE

pour la présentation des vœux du Maire

Ce sera l'occasion de se retrouver
pour un moment de convivialité
autour du verre de l'amitié.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le maire

Christian JAQUIER

Le secrétaire de séance

Valérie CHARLES